



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
09.11.2010

Date de la convocation des conseillers:
09.11.2010

point de l'ordre du jour :
06-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 novembre 2010

Présents: Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, échevine, Maroldt, Wohlfarth, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Organisation de l'enseignement fondamental : version Scolaria

Vu sa délibération du 9 juillet 2010 approuvant l'organisation de l'enseignement fondamental, cycles 1-4 ;

Considérant que l'organisation scolaire officielle, élaborée selon les critères et directives du MENFP, est également à soumettre pour approbation au conseil communal ;

Vu la lettre afférente de Monsieur le secrétaire de la commission scolaire du 28 octobre 2010 ;

Vu la loi du 06 février 2009 relative à l'obligation scolaire;

Vu la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu la loi du 06 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;

Vu les règlements grand-ducaux réglant l'exécution des lois précitées ;;

Vu le règlement grand-ducal du 10 juin 2008 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013 ;

Vu la lettre circulaire de printemps du ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle concernant l'organisation de l'enseignement fondamental;

Vu la proposition de l'inspecteur d'arrondissement sur l'organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu les avis de la commission scolaire ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2010/2011, version Scolaria, jointe en annexe.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/11/2010.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures